

CHICHEE

INFOS EN BREF N° 64

Décembre 2021

"Le droit des habitants de la commune à être informés des affaires de celle-ci et à être consultés sur les décisions qui les concernent, est un principe essentiel de la démocratie locale"
Art L 2141-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

A l'ordre du jour de ce dernier bulletin de l'année :

1. Démission de deux conseillers municipaux,
2. Congés des personnels communaux,
3. Suppression des vœux du maire,
4. Campagne de recensement,
5. Retrait des colonnes "emballages et papiers",
6. Travaux du presbytère,
7. Travaux d'épaveuse sur chemins communaux,
8. Cours de yoga à la salle polyvalente,
9. Traitement de dératisation.



1 – Pour convenances personnelles, M. Louis Aleksandroski et Mme Sabine Aleksandroski ont informé le préfet de l'Yonne, via le maire, de leur démission au sein du conseil municipal incluant leur présence dans les différentes commissions auxquelles ils participaient. Il n'y a pas lieu de procéder à leur remplacement dans la mesure où le quorum physique est toujours respecté.

2 – La secrétaire de mairie et l'employé communal seront absents du vendredi 24 décembre inclus au dimanche 02 janvier 2022 (reprise le lundi 03 janvier 2022) pour cause de congés annuels.

3 – Compte tenu des incertitudes et des éventuelles restrictions afférentes à l'accroissement de la 5^{ème} vague de la COVID-19, les vœux du maire seront annulés pour la seconde année consécutive.

4 – Du 20 janvier au 19 février 2022, l'agent recenseur, dans le cadre de la campagne de recensement 2022 procédera au recensement de l'ensemble de la population chichéenne sachant qu'il pourra également s'effectuer sous forme dématérialisée (internet).

L'agent recenseur, Mme Tessa OTT sera donc amenée pendant cette période à vous rencontrer. Nous souhaitons évidemment que vous lui réserviez le meilleur accueil.

5 – Il y a quelques semaines, la communauté de communes Chablis Villages et Terroirs a procédé à l'enlèvement des containers "emballages" et "papiers", place de la Gare et sous le pâtis. En conséquence seuls les containers à "verre" sont désormais accessibles. Il va de soi qu'il est formellement interdit de déposer toutes ordures ménagères sur l'espace vacant.

6 – Les précédents locataires du presbytère ont quitté les lieux en laissant l'appartement dans un état de délabrement avancé constaté par huissier, qui aurait pu générer une procédure longue et coûteuse les obligeant

à le restituer dans un état conforme à celui constaté lors de leur entrée dans les lieux. Leur insolvabilité n'aurait pas pu de toute évidence, leur permettre d'honorer les éventuelles conclusions de la procédure même si la commune avait obtenu gain de cause.

Pour information le montant des travaux (électricité, plomberie, peintures, huisseries, etc.) s'élève à 36 500 € à la charge évidemment de la commune.

7 – Une quinzaine de chemins et voies communaux nécessite des travaux d'épaveuse notamment sur les branches hautes afin de permettre la circulation des engins dans de meilleures conditions. Un entrepreneur privé doté d'un matériel adapté a effectué, effectué ou effectuera prochainement ces travaux. Actuellement les chemins des "Bouchots", "Pré des Roches", route d'Avallon, route de Viviers sont réalisés ou en cours et précèdent ceux à venir sur les chemins des "Vaux de Noyers", vallée de Vaucoupin, "Chichée à Béru", "Vaulardy", et "Vallée de Vaulardy", envers de Vaudécorce, "Blésois", chemin de "Courgis", de "Paradis" de "Talmet", de "l'Araignée", etc.

8 – La commune, par décision unanime du conseil municipal a décidé de mettre à disposition la salle polyvalente du Pâtis à Madame Martha GALLARD les mardis de 17 h à 18 h et de 18 h 05 à 19 h 05 pour des séances de yoga. Elle est joignable au 06 30 37 64 35 pour toutes informations sollicitées en la matière.

9 – Des riverains de la Grande Rue nous ont signalé la présence de rats circulant dans cette rue. En conséquence une campagne de dératisation pourra être envisagée sachant que pour être efficace elle devra concerner l'ensemble des riverains, lesquels seront dans les prochaines semaines informés des dispositions prises à cet effet.

Le maire,
Les adjoints,
Les conseillers municipaux.



*Excellentes fêtes
de fin d'année
à toutes et tous*